



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.545**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21179- DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL - INFORMATION DU CONSEIL

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services

Direction des Assemblées et Commissions

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12**

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

Il résulte des termes de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), modifié notamment par les lois n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, que le président de la Commission des Services Publics Locaux présente au Conseil Municipal, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par la Commission au cours de l'année précédente.

Il est également disposé que la Commission se réunit une fois par an pour étudier notamment les rapports d'activités des délégataires de service public ainsi que le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement.

En plus de cette réunion annuelle, la Commission est consultée pour avis sur le principe de chaque nouveau projet de Délégation de Service Public (D.S.P.), avant lancement de la procédure.

Aussi, conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T. précité, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'activité de la C.C.S.P.L. de la Ville d'Aix-en-Provence au cours de l'année 2011.

En liminaire, il convient de préciser qu'en 2011, la Ville d'Aix-en-Provence compte sept contrats de Délégation de Service Public avec des délégataires tiers ainsi que le Service Public de l'eau potable et de l'assainissement dont la gestion relève de la Régie des Eaux de la Ville d'Aix :

- 1- Gestion du stationnement payant sur voirie et parc de stationnement – Décembre 1996
- 2- Gestion du Parking Rotonde – Novembre 2003
- 3- Complexe funéraire « Crématorium et Parc Mémorial de Provence » - Mars 2001
- 4- Fourrière Automobile de la Ville d'Aix -en -Provence – Février 2007
- 5- Casino Municipal – Juillet 1998

- 6- Gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance – Novembre 2008
- 7- Réseau de chauffage urbain- Octobre 1997, le contrat de D.S.P. actuel au bénéfice d'un nouveau délégataire étant entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement est, pour sa part, géré par la Régie Municipale dont le rapport sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté chaque année devant la C.C.S.P.L. et le Conseil Municipal.

Ainsi, en 2011, la C.C.S.P.L. s'est réunie en deux occasions :

REUNION DE LA C.C.S.P.L. EN DATE DU 11 MARS 2011 : Avis sur le lancement de la délégation de service public relative à la « Fourrière –Refuge pour animaux »

Après avoir examiné les obligations imposées aux communes en matière de fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants, la Commission a examiné le rapport qui lui était soumis sur le projet de délégation de service public de la fourrière animale.

A l'issue de cette réunion, la Commission a approuvé le principe d'une procédure de délégation de service public de la Fourrière – Refuge pour animaux par voie d'affermage, conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T. susvisé.

Le principe du lancement de la procédure de délégation de service public afférente a été approuvé aux termes de la délibération n° 2012.180 du 20 février 2012.

REUNION DE LA C.C.S.P.L. EN DATE DU 6 OCTOBRE 2011 : Examen des rapports afférents à l'activité des délégations de service public au titre de l'exercice 2010 et avis sur le projet de lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile

En application de l'article L 1411-3 du C.G.C.T., les délégataires des contrats de D.S.P. en cours ont produit un rapport rendant compte des opérations des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public de l'exercice précédent –lesdits rapports étant soumis à l'examen de la C.C.S.P.L.

Examen des rapports des délégataires pour l'exercice 2010 :

Lors de la séance du 6 octobre 2011, la Commission des Services Publics Locaux a donc examiné les rapports afférents à la gestion des délégations de services publics ainsi qu'à la gestion de l'eau potable, du service d'assainissement et de traitement des ordures ménagères, ci-dessous mentionnés pour l'année 2010 :

- Casino Municipal
- Crématorium et Parc Mémorial de Provence
- Fourrière Automobile
- Parking Rotonde
- Stationnement Payant
- Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- Gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance
- Réseau de Chaleur Urbain

Les comptes rendus d'activités, mentionnés pour l'année 2010, vous ont été présentés lors de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2011.

Avis sur le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile :

La Commission des Services Publics Locaux a approuvé à l'unanimité le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public par affermage pour le renouvellement de la gestion de fourrière automobile.

Le principe du lancement de la procédure de délégation de service public afférente a été approuvé aux termes de la délibération n° 2012.108 du 23 janvier 2012.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de ce rapport relatif aux travaux des deux réunions de la CCSPL au cours de l'année 2011, conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T.

**2012.545 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) -
COMpte RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL - INFORMATION
DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**